

**Compte-rendu de la séance
du Conseil municipal
du vendredi 28 octobre 2011**

Relevé des délibérations

Question n° 1
Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 9 septembre 2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité : 25 « pour » et 7 « abstention » (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle DESBRUERES, Daniel MAIZERET, Clément BERNARD)

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 9 septembre 2011.

Question n° 2
Compte –rendu des décisions prises en application de l’article L 2122-22
du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3
Cession de terrain, Champ Nadot

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l’unanimité des présents

- accepte de céder les parcelles D n°92, D n°93, D n°94, D n°100 et D n°101 au prix de 480 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer l’acte et les documents à intervenir.

Question n° 4
Cession de terrain, rue Autel de la Patrie (parcelle CB n° 145)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l’unanimité des présents

- accepte de céder la parcelle CB n° 145 au prix de 13 000 € dans les conditions spécifiées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer l’acte et les documents à intervenir.

Question n° 5
Cession de terrain, rue Autel de la Patrie (parcelle CB n° 40)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- accepte de céder la parcelle CB n° 40 au prix de 10 500 € dans les conditions spécifiées ci-dessus,
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 6
Cession d'une parcelle, rue Sarrault

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- accepte de céder la parcelle cadastrée BA n° 24 au prix de 40 000 €,
 - autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir.
-

Question n° 7
Cession d'une parcelle, rue Cornière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- accepte de céder la parcelle cadastrée CH n° 101 au prix de 900 €,
 - autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir.
-

Question n° 8
Cession d'un terrain, avenue Pelletier Doisy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- accepte de céder les parcelles cadastrées BI n° 41 pour partie, BI n° 42, BI n° 45 et l'emprise de 631 m² de l'ancien chemin rural de la Ruette aux Chiens au prix de 3 315 €,
 - autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir.
-

Question n° 9
Acquisition d'un terrain, rue Blaise Lutendre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- accepte l'acquisition gratuite de la parcelle de 29 m² en cours de division et la rédaction d'un acte administratif
- accepte de classer cette parcelle dans le domaine public,

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir,
- accepte de transmettre la présente délibération au service du cadastre.

Question n° 10

Acquisition de terrains, rue de la Fontaine Saint-Martin

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- accepte l'acquisition gratuite de ces parcelles et la rédaction d'un acte administratif,
- accepte de classer les parcelles BZ N° 89 et 215 dans le domaine public,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir,
- accepte de transmettre la présente délibération au service du cadastre.

Question n° 11

Extension de carrière à Saint-Georges-de-Poisieux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité : 31 « pour » et 1 « contre » (Daniel MAIZERET)

- donne un avis favorable au projet.

Question n° 12

Délégation de service public Balnéor, avenant n°2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- adopte l'avenant n°2 dans la rédaction transmise à chaque Conseiller municipal,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que les documents à intervenir.

Question n° 13

Vente de matériels et objets réformés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- approuve la liste ci-annexée des matériels et objets à réformer et en valide la mise à prix,
- autorise les services de la Ville à procéder à la mise en vente aux enchères des matériels et objets ainsi réformés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la vente de ces biens.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 10.

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 9 septembre 2011

Monsieur VINÇON, Maire, confirme à Monsieur AUBRUN que la modification relative à la nature des votes (8 voix contre et non pas 8 abstentions) de la délibération du 24 Juin 2011 relative aux commissions communales a bien été faite.

Question n° 2

**Compte –rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22
du Code général des collectivités territoriales**

Question n° 3

Cession de terrain, Champ Nadot

Madame TEYSSANDIER précise qu'il s'agit d'un terrain situé en zone agricole et qu'il revient naturellement à l'agriculteur qui l'entretient aujourd'hui.

Monsieur MAIZERET demande l'accès pour consulter les réserves foncières de la Ville.

Madame TEYSSANDIER confirme la disponibilité des Services à cet effet tout en indiquant que la Ville ne dispose pas de beaucoup de terrains mais de quelques uns réservés à la construction en centre Ville.

Monsieur PILLOT ajoute que la Ville dispose de 25 à 30 hectares réservés aux zones d'activités.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que la Ville acquiert également des terrains en fonction des projets.

Question n° 4

Cession de terrain, rue Autel de la Patrie (parcelle CB n° 145)

Madame VANNIER demande quelle est la signification de la mention de reprise éventuelle du terrain par la Ville.

Monsieur PILLOT qu'il s'agit d'une précaution prise pour sauvegarder la destination souhaitée de ladite vente.

Question n° 5

Cession de terrain, rue Autel de la Patrie (parcelle CB n° 40)

Question n° 6

Cession d'une parcelle, rue Sarrault

Monsieur PILLOT répond à la demande de Monsieur ROYER relative au projet antérieur de l'entreprise B.G.C. de s'implanter sur la zone de la Saulzais. En effet, à la suite de l'estimation du coût réévalué des fondations du fait des caractéristiques naturelles du terrain, l'entreprise a abandonné ce premier projet pour recourir à cette solution plus pragmatique trouvée par la Ville pour s'installer.

Question n° 7

Cession d'une parcelle, rue Cornière

Question n° 8

Cession d'un terrain, avenue Pelletier Doisy

Question n° 9
Acquisition d'un terrain, rue Blaise Lutendre

Monsieur VINÇON, Maire, précise l'importance de ce projet au regard de la sécurité de l'accès au supermarché. Par ailleurs, la discussion avec le Conseil général a permis de trouver un accord pour mieux sécuriser cette zone de grand passage.

Question n° 10
Acquisition de terrains, rue de la Fontaine Saint-Martin

Question n° 11
Extension de carrière à Saint-Georges-de-Poisieux

Monsieur PILLOT indique que la Ville est concernée par la procédure même si l'extension ne se réalise pas sur le territoire communal.

Par ailleurs, la Ville, du fait de ses propres besoins, est intéressée par la commodité offerte à un entrepreneur local.

Monsieur MAIZERET remercie la Ville de lui avoir donné accès au dossier complet d'enquête publique tout en faisant remarquer la qualité du document. Il précise qu'il a un avis personnel favorable à ce projet mais que son engagement politique l'amène à émettre un avis contre.

Monsieur VINÇON, Maire, interroge Monsieur MAIZERET sur sa conclusion de façon à la comprendre et ce dernier confirme sa position politique.

Question n° 12
Délégation de service public Balnéor, avenant n°2

Monsieur le Maire résume de façon claire cet avenant : il s'agit de régulariser le versement du 4^e trimestre de l'année en cours sur des bases connues.

Monsieur AUBRUN aborde les résultats financiers de la délégation.

Outre le fait que ce point n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur le Maire et Monsieur PILLOT rappellent que l'objectif premier d'un tel équipement n'est pas d'obtenir une rentabilité financière mais qu'il contribue au « bien vivre » de la population à Saint-Amand-Montrond.

Question n° 13
Vente de matériels et objets réformés

Monsieur BERNARD propose que les associations puis les entreprises locales bénéficient de priorités pour l'achat de ces matériels et objet. Monsieur AUBRUN rejoint cet avis.

Monsieur PILLOT indique que cette pratique est interdite par la loi car elle relève du favoritisme.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 10.

